



# AGIR pour le VIVANT - Abeille

Entreprise Solidaire (Agrément n° 2013-001)  
Siret : 513 919 241 00010

## PRINCIPES DIRECTEURS qui orientent nos réflexions et nos actions

**Ces quelques critères vont nous permettre de fixer l'action de l'entreprise et de l'orienter vers plus de cohérence.**

**Ces objectifs ne visent pas à être atteints à court terme mais à donner une orientation aux réflexions et actions menées dans le réseau.**

***Dans un monde où le respect des équilibres écologiques et l'épanouissement de tous les êtres humains devraient devenir la priorité, l'entreprise se doit de contribuer à satisfaire les besoins réels des êtres humains, en favorisant leur autonomie et leur dignité. L'épanouissement de la vie sous toutes ses formes nécessite :***

### **- Une utilité sociale reconnue :**

Dans ce cadre, l'entreprise s'attache à fournir des biens et des services réellement utiles à l'humanité. Elle ne suscite plus des besoins mais se contente d'y répondre en visant le plus haut niveau d'aspiration de chacun. C'est la planète qui fixera désormais les limites de production et de distribution des ressources naturelles.

### **- Une planète en quête de pérennité :**

#### **a) Les ressources naturelles non renouvelables**

L'objectif de l'entreprise sera à terme de ne plus utiliser directement ou indirectement des ressources naturelles non renouvelables. En contrepartie, elle s'efforcera de leur substituer ressources et énergies renouvelables et inépuisables.

#### **b) Les ressources renouvelables**

Il conviendra cependant de veiller à une juste compensation tant quantitative que qualitative (eau, biodiversité, etc.) de ces ressources nécessaires à la production et à la survie.

#### **c) La pollution**

Un des objectifs prioritaires est « pollution zéro » depuis l'utilisation des matières premières jusqu'au produit fini.

#### **d) Les déchets**

L'entreprise se fixe comme objectif "zéro déchet". Toute la production, depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie du produit, doit être repensée de façon à ne mettre sur le marché que des déchets biodégradables ou totalement recyclables, à l'image de la nature où tout déchet d'une espèce devient la nourriture d'une autre.

**AGIR pour le VIVANT, Association Loi 1901**

Siège : Maison de la Vie Associative - 47300 Villeneuve sur Lot

Contacts : 05 53 40 33 82 - 06 48 27 26 98

Courriel : [agirpourlevivant@orange.fr](mailto:agirpourlevivant@orange.fr) / <http://agirpourlevivant.org>

Cette mutation conduit l'entreprise à se soucier tant du processus antérieur à la fabrication que de la phase postérieure (jusqu'à la fin de vie du produit). Lorsqu'une marchandise n'est pas complètement biodégradable, elle doit être récupérée par le fabricant ou le vendeur ou un organisme spécialisé, récupération dont le coût est inclus dans le prix du produit à fin de recyclage à 100 % pour une nouvelle utilisation, une autre fonction, une autre catégorie d'utilisateurs ou retraitement pour assimilation totale par la nature sans nuisance.

#### **e) L'intégration de l'entreprise dans la nature**

L'entreprise veille à s'intégrer le plus harmonieusement possible à l'environnement en tenant compte des particularités locales et régionales et des aspirations de ceux qui la fréquentent (architecture, esthétisme, espaces verts, luminosité, confort, bruit, isolation, stationnement, services au personnel, visiteurs, fournisseurs, utilisation d'énergie, etc.). Elle adopte ce qui se fait de mieux technologiquement pour améliorer l'esthétique, économiser les énergies, gérer l'eau, améliorer les conditions de travail.

#### **- Une action entièrement dédiée au service de l'humanité**

##### **a) Rapports entre les êtres dans l'entreprise**

L'activité professionnelle est l'une des composantes de la vie d'une personne. Il y a continuité entre la vie personnelle, familiale et professionnelle. C'est dans ce cadre que l'être humain peut le mieux exercer sa créativité et contribuer le plus activement à une œuvre d'intérêt général.

- Le collaborateur devrait être responsabilisé dans les fonctions les plus simples où il est reconnu, soutenu, informé, écouté et respecté.
- Il devrait être traité et considéré de manière indifférenciée selon son sexe, sa race, sa fonction, la précarité ou non de son poste.
- Tout devrait être mis en œuvre pour que son travail corresponde à ses aspirations, à son savoir-faire et savoir-être.

##### **b) Rapport avec les autres entreprises**

Elles ne sont plus en compétition mais en synergie. Elles ne cherchent plus à s'arracher les marchés mais à mettre en synergie leurs savoir-faire pour répondre au mieux aux besoins qu'elles ont choisi de satisfaire là où elles se trouvent. Toutes les entreprises d'un même secteur d'activité développent des relations de partenariat guidées par la simple volonté commune de servir les hommes et d'améliorer la qualité de la vie. Elles développent aussi entre elles la solidarité et l'entraide. Elles travaillent en réseau et mettent en commun leurs connaissances, leurs recherches, leurs découvertes.

**AGIR pour le VIVANT, Association Loi 1901**

Siège : Maison de la Vie Associative - 47300 Villeneuve sur Lot

Contacts : 05 53 40 33 82 - 06 48 27 26 98

Courriel : [agirpourlevivant@orange.fr](mailto:agirpourlevivant@orange.fr) / <http://agirpourlevivant.org>